

COUR PÉNALE INTERNATIONALE
DÉFENSE DE MONSIEUR PATRICE-ÉDOUARD NGAÏSSONA

DÉCLARATION DE JOSUÉ NAMPESSA
CAR-D30-P-4551

RENSEIGNEMENTS SUR LE TÉMOIN

Nom: Nampessa

Sexe: Masculin

Prénom: Josué

Nom du père: B.2

Autres noms utilisés: Yongo

Nom de la mère: B.2

Lieu de naissance : Bonguere (RCA)

Numéro de passeport/carte d'identité B.5

Date de naissance/âge : 26 octobre 1968

Nationalité : Centrafricaine

Ethnie : Baya

Religion : Protestant

Langues parlées : Songo, Français

Langue écrite : Français

Langue utilisée lors de l'entretien : Français

Emploi : Commerçant

Lieu de l'entretien : Bossangoa (République Centrafricaine) Bangui (République Centrafricaine)

Dates et horaires des entretiens :

Date et noms des personnes présentes lors de l'entretien de screening :

Date et noms des personnes présentes lors de l'entretien et de la signature:

Signé à Bangui, le

JOSUE NAMPESSA

Signature des personnes présentes :

DÉCLARATION DE TÉMOIN

Introduction

1. Le [REDACTED] j'ai rencontré [REDACTED] à Bossangoa, membres de l'équipe de la Défense de Monsieur Patrice-Édouard Ngaïssona (« la Défense ») devant la Cour pénale internationale (« CPI »). Le [REDACTED], j'ai rencontré [REDACTED], pour un entretien et signer ma déclaration.
2. Les représentants de la Défense m'ont expliqué ce qu'était la CPI et m'ont décrit son mandat.
3. Les représentants de la Défense m'ont expliqué l'affaire qui est menée contre M. Patrice-Édouard NGAÏSSONA ainsi que les différentes phases du procès. Ils m'ont expliqué les événements sur lesquels le Bureau du Procureur a enquêté. Ils m'ont également expliqué que M. NGAÏSSONA a été arrêté en FRANCE en décembre 2018 et que le procès contre lui a débuté en mars 2021.
4. Les représentants de la Défense m'ont expliqué que les entretiens et l'ensemble des informations échangées au cours de celui-ci sont confidentiels. J'ai signé à cet effet, avec les représentants de la Défense, un engagement de confidentialité.
5. Ayant bien compris l'ensemble de ce qui précède, j'ai confirmé que j'acceptais de répondre aux questions des représentants de la Défense de mon plein gré.

Informations personnelles

6. Je suis né à Bonguere, dans la commune de Benzembe dans l'Ouham, le 26 octobre 1968. J'habitais à Bossangoa lors de l'arrivée de la Séléka, et j'habite toujours dans cette ville aujourd'hui. Je suis un commerçant.
7. Mon nom est Josué Nampessa, et on me surnomme Yongo. Je suis le seul à porter le surnom de Yongo dans toute la ville de Bossangoa.

Arrivée de la Séléka et exil à Bangui

8. Avant l'arrivée de la Séléka, les musulmans et les chrétiens vivaient en harmonie. Après l'arrivée de la Séléka, les civils musulmans ont commencé à pointer du doigt les gens. Ils avaient beaucoup d'armes. Certains chrétiens ont fui à la cathédrale Notre-Dame, et d'autres ont fui vers les champs. Il y a eu beaucoup de morts.
9. Des éléments de la Séléka ont pillé tous mes biens de commerce, dans ma boutique qui se situait dans le marché Boro de Bossangoa. J'ai donc également fui Bossangoa. Je ne me souviens pas de la date exacte, mais c'était avant la formation des Anti-Balakas. J'ai trouvé refuge à l'aéroport Mpoko de Bangui. Je n'ai pas bougé de l'aéroport, puisque j'avais trop peur de sortir.
10. Durant l'attaque du 5 décembre 2013, j'ai entendu des tirs, mais je ne suis pas allé voir ce qui se passait puisque j'avais trop peur. Je suis resté à l'aéroport et je n'ai pas vu les combats.
11. Je suis rentré à Bossangoa après le départ de Djotodia du pouvoir, lorsque Madame Samba-Panza était en poste pour assumer la transition. J'ai fait environ trois mois à l'aéroport.
12. Je ne connais pas personnellement Dedane Danboy. J'ai entendu son nom et je sais qu'il est militaire, mais je ne lui ai jamais parlé.

13. Je ne connais personne du nom de Hissène Abdoulaye, surnommé Hissène Balaka.

14. Je ne connais pas personnellement Monsieur Patrice-Édouard NGAÏSSONA.

Clôture de l'entretien

15. J'ai été informé que je pourrais être appelé à témoigner devant la Cour.

16. On m'a expliqué les mesures de protections qui pourraient m'être accordées en audience par les juges, ainsi que ma prise en charge par la Section de soutien aux victimes et aux témoins. On m'a expliqué le processus de familiarisation qui se tiendrait en amont de mon témoignage.

17. J'ai répondu aux questions de la Défense de mon plein gré, sans contrainte, coercition, promesse ou incitation.

ATTESTATION DU TÉMOIN

La présente déclaration m'a été lue en Français, une langue que je parle et que je comprends bien, et est véridique pour autant que je sache et que je m'en souviens. J'ai fait cette déclaration de mon plein gré et je comprends qu'elle peut être utilisée dans le cadre d'une procédure judiciaire devant la Cour pénale internationale et que je peux être appelé à témoigner en public devant celle-ci.

Signature : 
